

## Editorial

Il existe des mots qui mobilisent et dont d'aucuns croient pouvoir s'emparer parce qu'ils sont « à la mode » ou « porteurs de sens ». Depuis quelques décennies, certains de ces mots ont connu un essor remarqué. Tombés dans le domaine public, chacun croit pouvoir se les approprier pour leur conférer des acceptions dont l'éloignement de leur sens original est proportionnel à l'ignorance ou la superficialité de leur auteur. Parmi ces mots, l'on compte « culture » et « patrimoine ». Dans ce contexte, la culture devient tentaculaire et s'immisce partout. En réaction au dédain qui la repoussait dans la sphère de l'inutile coûteux, elle s'est émancipée pour acquérir - de manière très louable - ses lettres de noblesse dans notre société contemporaine. Mais, comme les révolutions que l'on ne sait pas arrêter, le mot « culture » connaît des dérapages sémantiques envahissants. À l'instar de n'importe quel totalitarisme, le « tout-culturel » devient néfaste pour les annexés récents. Car il s'agit bien d'annexion, lorsque les décideurs culturels s'auto-proclament compétents en matière d'archives. N'est-il pas question de négationnisme lorsque le caractère de valeur probante et d'authenticité sont « gérés » comme les réserves de musées. Le mot « patrimoine » commence à opérer la même glissade vers un « omni-patrimonial » inquiétant, surtout lorsque les pouvoirs publics songent plus à une valorisation dans les salles de vente qu'aux cimaises d'une galerie.

Lorsque nos collègues et amis de l'Association des archivistes français s'insurgent contre les restructurations en cours dans le pays où naquirent les Archives de la Nation en 1794, ils expriment une crainte pour l'avenir de la démocratie. Cette appréhension n'est pas excessive. Les maladies de la mémoire opèrent des ravages considérables parmi nos aînés. Nos civilisations elles-mêmes vont-elles prendre un chemin identique ? Ceux qui pensent que la démocratie est irréversible, comme le progrès, oublient peut-être que - pour n'évoquer qu'une situation très ancienne - les règles

de droit et les fondements de l'État mis au point par les Romains et arc-boutés sur l'écriture se sont délités durant de nombreux siècles de régimes arbitraires.

En niant la spécificité des archives avant tout comme sanctuaire des droits humains, particuliers et collectifs, l'on sape un des garants les plus fondamentaux des libertés et de la sécurité publiques que doit garantir l'État. Car une fois désaffectées de leur mission principale, les archives pour lesquelles les moyens d'action, humains et matériels, sont de toute éternité chichement alloués, seront reléguées loin derrière les pièces « majeures » du patrimoine de l'humanité. Qui se préoccupera de défendre les principes d'intégrité des fonds et d'authenticité juridique entre les esthètes avertis et les gestionnaires de terabytes ? Si les pouvoirs publics abdiquent graduellement, ce seront les archives privées puis celles des plus petites entités publiques qui verront fondre leurs moyens d'existence parfois faméliques lorsqu'ils existent. Cet enjeu, il appartient donc à tous les archivistes d'y être attentifs et conscients, de le faire partager à leurs collègues, aux décideurs, à tous les publics réceptifs (citoyens et scientifiques). Leur métier hautement scientifique et parfois leur fonction publique leur dictent un devoir de réserve. Mais c'est précisément en soutenant, non pas l'honneur d'une corporation rétrograde, mais la poursuite d'une action pour un « développement durable » - autre concept moderne mais pas neuf - au service de notre monde civilisé et planétaire, soucieux de préserver ses droits fondamentaux, lucide face à son passé connu, assumé et compris, car lui seul peut supporter un futur plus solide. Certes les archives au sens propre du terme possèdent partiellement une fonction culturelle, mais qu'en demeurerait-il si elles perdent leur fonction administrative, voire régaliennne originelle ?

Claude de Moreau de Gerbehaye  
Président



## La vie de notre association

### Un nouveau Conseil d'administration

Les assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 6 juin dernier se sont tenues aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur. D'un ordre du jour particulièrement chargé, on retiendra notamment l'annonce de la création prochaine de nouveaux groupes de travail comme les « Archives informatiques », les « Archives privées » et les « Archives d'entreprises ». Intéressé(e)s ? N'hésitez pas à prendre contact avec nous ([secretaire@archivistes.be](mailto:secretaire@archivistes.be)).

Avant de laisser place à l'élection des membres du Conseil d'administration pour 2009-2012, de chaleureux remerciements ont été adressés aux administrateurs n'ayant pas désiré reconduire leur mandat pour des raisons professionnelles (Anne Chevalier, Didier Devriese, Guénaël Vande Vijver et Jean-Marie Yante). Le nouveau CA se compose désormais de Claude de Moreau de Gerbehaye (Président (Archives générales du Royaume)), Thierry Delplancq (Vice-président (Archives de la Ville de La Louvière)), Valérie Montens (Vice-présidente (Archives des Musées royaux d'Art et d'Histoire)), Pierre-Alain Tallier (Trésorier (Archives générales du Royaume)), Lamya Ben Djaffar (Secrétaire (Centre d'Animation et de Recherche en Histoire Ouvrière et Populaire)), Claude Depauw (Archives de la Ville de Mouscron), David Guillardian (Archives du CPAS de Bruxelles), Paul Servais (Archives de l'Université catholique de Louvain), Freddy Van Hove (Archives de la Communau-

té française de Belgique), Daniel Van Overstraeten (Association pour la Valorisation des Archives d'Entreprises) et Lionel Vanvelthem (Institut d'Histoire Ouvrière, Économique et Sociale).

## Les cotisations pour 2009

Du nouveau du côté des cotisations ! Si le montant de celles-ci est toujours fixé à 25 € pour les membres individuels et à 75 € pour les personnes morales et associations, c'est de 5 € que s'acquitteront désormais les étudiants et demandeurs d'emploi désireux de nous rejoindre. Le montant est à virer sur le compte n° 068-2462613-04 de l'AAFB (en communication : Cotisation AAFB 2009, nom + prénom). Les nouveaux membres ou ceux dont les coordonnées ont changé sont invités à renvoyer au trésorier de l'association, Pierre-Alain Tallier, les formulaires annexés à *Info-AAFB*.

## Les projets et annonces de nos membres

Le dixième *Bulletin d'informations* des *ARCHIVES DE L'ÉTAT EN BELGIQUE* est disponible sur <http://www.arch.be>.

Les archives de l'Enregistrement transférées de Namur à Mons. Conservées jusqu'ici aux *ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR*, les archives des Bureaux de recettes de l'Enregistrement concernant diverses com-

munes namuroises ont été transférées fin août 2009 aux **ARCHIVES DE L'ÉTAT À MONS** en raison de problèmes de taux d'hygrométrie dans l'un des magasins. Pour tous renseignements, contactez les Archives de l'Etat à Namur - tél. : +32(0)81/22.34.98 - courriel : archives.namur@arch.be.

- Dans le cadre des festivités marquant le 1050<sup>e</sup> anniversaire de la mort de saint Gérard de Brogne, l'asbl Monuments et Sites Saint-Gérard et Graux s'est associée aux **ARCHIVES DE L'ÉTAT À NAMUR** pour la tenue de deux journées d'étude les 9 et 10 octobre prochains à Saint-Gérard (Mettet). Cinquante ans après les festivités du millénaire, le colloque a pour ambition de faire le point sur l'évolution des connaissances concernant l'histoire de saint Gérard et de sa fondation. Deux axes principaux structureront les deux journées. Le premier s'attachera aux témoins historiques et archéologiques de saint Gérard et de son action à Brogne et dans plusieurs autres monastères de nos régions. Le second s'intéressera à l'étude des documents écrits, archéologiques et architecturaux permettant de connaître l'histoire de l'abbaye de Brogne du Moyen Age à nos jours. Renseignements et inscriptions : Archives de l'État à Namur, rue d'Arquet 45 à 5000 Namur - tél. : +32(0)81/22.34.98 - courriel : archives.namur@arch.be.

- Changement d'horaire aux **ARCHIVES DE L'ÉVÊCHÉ DE LIÈGE**. Celles-ci sont désormais accessibles du lundi au samedi, de 9 heures à 12 heures 30. Pour plus d'informations, contactez Christian Dury (archives.eveche@evechedeliege.be).

- Les **ARCHIVES DE LA VILLE DE BRUXELLES** nous invitent à partir à la rencontre de « Gens d'ici venus d'ailleurs »... Une exposition, visible du 19 septembre 2009 au 29 janvier 2010, dressant un vaste panorama de l'immigration bruxelloise depuis le 16<sup>e</sup> siècle. Ouvert en semaine de 8 h à 16 h, les dimanches de 11 h à 17 h, fermé les 1, 2, 10 et 11 novembre 2009 et du 21 décembre 2009 au 4 janvier 2010. Pour tout renseignement, contactez les Archives de la Ville de Bruxelles, rue des Tanneurs 65 1000 Bruxelles - tél. : +32(0)2/279.53.20 - courriel : archives@brucity.be.

- Un nouveau visage aux **ARCHIVES DE LA VILLE DE LIÈGE**. Le service est dorénavant géré par Françoise Jeuris, historienne médiéviste de l'Uni-

versité de Liège, qui a quitté les Archives de l'État à Liège pour en prendre les rênes. Christine Renardy se consacre désormais maintenant à temps plein à la coordination générale des collections patrimoniales, aussi bien muséales, bibliothéconomiques qu'archivistiques de la Ville. Pour plus d'informations, contactez Christine Renardy - tél. +32(0)4/223.35.91 courriel : christine.renardy@liege.be.

- Les archives de l'immigration : un patrimoine en péril ? Le **CENTRE D'ARCHIVES ET DE RECHERCHE SUR L'HISTOIRE DE L'IMMIGRATION MAGHRÉBINE ET ARABE (CARHIMA)** organise le 12 novembre 2009 une journée d'études aux Archives de la Ville de Bruxelles. En 2004, les commémorations autour des quarante ans d'immigration marocaine en Belgique ont démontré l'importance de sauvegarder les sources relatives à cette histoire récente de notre pays. La disparition progressive des représentants de la première génération des immigrations maghrébine et arabe rappelle avec urgence la nécessité d'une action. Entre-temps, des initiatives, comme la création en 2008 de Carhima, ont vu le jour. L'objectif est de rassembler et de valoriser un ensemble significatif de témoignages écrits et oraux émanant tant de personnes privées que d'institutions ou du milieu associatif. Ceux-ci permettront l'étude, l'analyse, la compréhension d'un phénomène majeur de nos sociétés dans toutes ses richesses et complexités, loin des clichés et des idées reçues. Le colloque, organisé par Carhima, avec le soutien du Service d'éducation permanente de la Communauté française, vise à croiser les expériences d'autres pays européens plus avancés dans cette sauvegarde de la mémoire de l'Immigration. Il s'agit de mieux définir les principaux axes méthodologiques en la matière qui seront appliqués en Communauté française. Enfin, la Journée d'études sera une parfaite occasion pour aborder le public et donner une résonance aux objectifs poursuivis de sensibilisation à l'histoire de l'immigration et à la sauvegarde de cette mémoire en péril. Ce colloque ne s'adresse pas seulement aux institutions d'archives existantes et au milieu académique, mais aussi à toutes les personnes et toutes les associations intéressées et impliquées dans le mouvement de l'immigration. Deux sessions seront organisées, l'une centrée sur la collecte de la mémoire de l'immigration : que faut-il conserver ? - question de la pertinence des choix à opérer - ; comment sauvegarder ? - question de méthodologie - ; comment conserver ? - question

de la pratique archivistique. La deuxième session portera sur la valorisation des archives, avec en point de mire l'enjeu d'une « appropriation » de cette histoire comme outil d'éducation et finalement de citoyenneté. Pour toute information, contactez Carhima, asbl : tél. : 0489/33.99.00 - courriel : carhima@hotmail.fr.

- La base de données du **CENTRE LIÉGEOIS D'ARCHIVES ET DE DOCUMENTATION DE L'INDUSTRIE CHARBONNIÈRE (CLADIC)** sera accessible en ligne dès le mois d'octobre de cette année à l'adresse <http://www.bibliocladic.be>. Ce catalogue informatisé est entièrement voué aux industries extractives et à leur héritage. En plus des collections documentaires de l'Institut Scientifique de Service Public, du Centre d'Histoire des Sciences et des Techniques de l'Université de Liège complétées par les bibliothèques de Blegny-Mine et de l'association Patrimoine Industriel Wallonie-Bruxelles, on trouvera également trois fonds d'archives en cours de traitement : ceux de la Centrale de sauvetage des charbonnages du bassin de Liège, de la Société anonyme des Charbonnages de Gosson-Kessales et de la Société anonyme des Charbonnages d'Argenteau. Le tout forme un ensemble de près de 50.000 fiches qu'il est possible d'interroger par différentes clés d'accès telles que des titres, des noms d'auteurs et d'éditeurs, des mots-clés ou encore des résumés. Pour plus d'informations, contactez Bruno Guidolin - tél. : +32(0)4/237.98.18 - courriel : bruno.guidolin@blegnymine.be.

- Dans le cadre du projet transfrontalier Euraphis et avec la collaboration du groupe de recherche interdisciplinaire sur le patrimoine hospitalier, l'**HÔPITAL NOTRE-DAME À LA ROSE DE LESSINES** organise les 9 et 10 octobre prochains un séminaire portant sur la valorisation du patrimoine hospitalier et de la santé. Pour plus d'informations, formez le +32(0)68/33.24.03 - courriel : info@notredamealarose.com.

- L'**INSTITUT D'HISTOIRE OUVRIÈRE, ÉCONOMIQUE ET SOCIALE (IHOES)** poursuit la publication de sa lettre d'information et met son quatorzième numéro à votre disposition à l'adresse suivante : <http://www.ihoes.be/newsletter?id=14>.

- L'inauguration de ses nouveaux locaux est l'occasion pour l'**ASBL SAUVEGARDE DES ARCHIVES INDUSTRIELLES DU COUCHANT DE MONS (SAICOM)** de faire (re)découvrir l'importance de ses collections grâce à une exposition qui met en valeur un certain nombre de pièces significatives et offre une vue d'ensemble de ce qui



constitua le Bassin Houiller du Couchant de Mons (les hommes, les logements, les sociétés, les conflits...). C'est aussi l'occasion d'annoncer la parution prochaine d'un ouvrage qui aura pour objectif de rappeler l'importance du bassin minier du couchant de Mons, l'un des fleurons de ce « Koweit charbonnier » qu'a été la Wallonie, à l'origine de l'essor économique et de la prospérité du pays. Mais aussi à l'origine d'un certain nombre de difficultés structurelles qui la frappent aujourd'hui. Il s'agira du premier volume d'une collection qui systématiquement couvrira l'important passé minier et industriel du Couchant de Mons, soulignera l'intérêt patrimonial d'un certain nombre de vestiges mobiliers, immobiliers et paysagers, et matérialisera le bien fondé de l'oeuvre de sauvegarde des traces de cette histoire, entreprise par quelques passionnés il y a 22 ans. Cette exposition est ouverte jusqu'au 18 octobre tous les jours de 9h à 16h. Pour toutes informations complémentaires, contactez Alice-Anne Castiaux - courriel : saicom@skynet.be - site internet : [www.saicom.be](http://www.saicom.be).

- Le **SERVICE ARCHIVES ET DOCUMENTATION DG VICTIMES DE LA GUERRE** présente le troisième numéro d'*Archidoc News*. Contact : tél. : +32(0)2/528.91.57 - fax: +32(0)2/528.90.75 - courriel : archidoc@minsoc.fed.be.

## Les publications de nos membres

Sont reprises ici des publications ayant trait d'une manière ou d'une autre aux problématiques archivistiques.

F. HIRAUX (éd.), *Les archives audiovisuelles. Politiques et pratiques dans la société de l'information*, Louvain-la-Neuve, 2009.

D. LAUREYS, « Sources sur l'histoire de l'écologie politique en Belgique ». Article rédigé dans le

cadre des rencontres d'histoire de l'environnement aux Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (11-12-13 décembre 2008). En ligne sur <http://www.etopia.be/spip.php?article1163>.

D. LAUREYS, « Système de gestion d'archives courantes ». Article rédigé dans le cadre des rencontres d'histoire de l'environnement aux Facul-

tés universitaires Notre-Dame de la Paix à Namur (11-12-13 décembre 2008). En ligne sur <http://www.etopia.be/spip.php?article1164>.

C. SCHOUKENS et P. SERVAIS (éd.), *L'erreur archivistique. De la compréhension de l'erreur à la perception et à la gestion des incertitudes*, Louvain-la-Neuve, 2009.



par Dominic Daussaint, réalisateur  
Alvos Films (Bruxelles)  
courriel : [dominic@alvos.com](mailto:dominic@alvos.com)

*Je m'appelle Auguste. Né à l'aube du premier conflit mondial, je me suis éteint en même temps qu'une croisade pétrolière dans les pays du Golfe. Étrange : deux guerres encadrent ma vie. J'ai pourtant vécu simplement, comme tout le monde : service militaire, mariage, Congo, enfants... la vie quoi ! Une grande passion m'habitait : l'image filmée... Je fus ainsi le témoin passif de grands et petits événements. J'ai tout filmé : le corso fleuri de 1930, ma rue dévastée par les bombardements, les jeux de la kermesse du village d'à côté, mon voisin fermier et Gamin, son percheron qui labourent... Alphonse, le vieux boulanger qui prépare sa fameuse tarte au riz, la vie quotidienne à Léopoldville... Ma vie, quoi ! Autant de traces qui, désormais, s'endorment ici, abandonnées au coin d'un grenier, dans des boîtes rouillées, recouvertes d'une belle couche d'oubli. Oui je suis mort en 1990, officiellement... mais depuis, je suis encore mort cinq fois, un peu plus chaque fois que mes précieuses archives ont changé d'adresse. Un sombre dimanche, mes films se sont même retrouvés sur un tapis, dans une rue improbable, au milieu de bric et de broc... dispersés, perdus, jetés. À chaque déplacement, j'étais encore un peu plus oublié. Alors si, comme on le dit souvent, nous restons vivants tant que quelqu'un pense encore à nous, c'est certain, moi, je suis mort tout à fait !*

Ce témoignage s'est imposé à moi. Je le restitue d'une traite, en écriture automatique. C'est l'occasion de s'intéresser à ce cinéma de passionnés qui nous ont laissé une trace de la petite histoire mais aussi, bien souvent de l'Histoire majuscule, celle dont ils furent souvent les figurants anonymes. Les formats amateurs ou, selon une expression un peu condescendante, les formats « sub-standards » se résument aux 9,5mm, 16mm, 8mm, Super 8mm... des millimètres liés à la largeur des pellicules. Auguste les a tous

connus, depuis le premier : le 9,5mm. En effet, c'est en 1923 que son père lui offre sa première caméra à manivelle, une Pathé et, du coup, lui inculque le virus du cinéma d'amateur.

Populariser l'accès du cinématographe au plus grand nombre est une idée aussi ancienne que le cinéma lui-même. Pas la peine de songer au 35 mm, destiné aux professionnels et omniprésent dans les salles : la pellicule est trop chère et le matériel trop encombrant



pour l'amateur. Une solution : diminuer la largeur du film pour réduire les coûts et l'encombrement du matériel. C'est ainsi que le 9,5mm s'impose auprès du grand public. 9,5mm, c'est trois bandes découpées dans une pellicule 35 mm. Originalité : une perforation centrale, entre les images, et non pas sur les côtés, pour optimiser la qualité de l'image en utilisant toute la largeur de la pellicule.

L'histoire du cinématographe débute par un conflit entre la France et les Etats-Unis : Edison et Lumière revendiquent chacun la paternité de l'invention... et c'est une interminable bagarre de brevets qui débute. La lutte se poursuit sur le marché des amateurs, entre le 9,5mm français de Pathé et le 16mm américain de Kodak. Kodak prône une largeur utile de l'image plus grande. Pathé fait valoir que son format coûte deux fois moins cher. Kodak rétorque que la perforation centrale du 9,5 mm déchire la pellicule alors que la largeur du format 16mm offre une qualité d'image et un grain bien supérieur.

Au milieu des années '30, Auguste opte pour le 16mm et fait l'acquisition d'une caméra Bell & Howell. Un petit bijou qui fait la jalousie du quartier et avec lequel il immortalise tout à la fois la commémoration de la mort du Roi Chevalier et l'installation de la TSF au bistrot du village. Puis c'est la crise... Aux Etats-Unis, les cinéastes amateurs ne peuvent plus s'offrir le 16mm. On songe alors à un format moins cher mais aussi de moindre qualité : le 8mm. L'idée est ingénieuse : au départ de la pellicule 16 mm, la prise de vue se fait d'abord sur la partie droite, puis, en retournant le film, sur la partie gauche. Au développement, le film est coupé en deux dans la longueur et les deux moitiés assemblées bout à bout. Ensuite, le Simple 8 évitera cette manipulation qui devait s'opérer à l'abri de la lumière.

Dans les années '50, Auguste passe au 8mm. Sa caméra, plus compacte, moins lourde, lui autorise plus de souplesse. Et puis, c'est moins cher ! Argument de poids alors qu'Auguste doit faire face à des déboires financiers liés à son retour du Congo. Mais la vie avance et la caméra d'Auguste filme avec passion tous les petits événements qui bordent l'Expo '58, des vacances en France sur la Nationale 7, chère à Charles Trenet... puis aussi les coulisses des événements au Congo belge... Attiré par la nouveauté et conquis par le bagout de son revendeur photo-ciné, Auguste passe au Super 8mm dans les années '70. C'est que le revendeur, passionné, lui, par le marketing de Kodak, a bien appris sa leçon : il faut vendre ! Les arguments ? Une diminution de la surface des perforations du Super 8mm optimise la qualité de l'image d'un film plus sensible : on peut filmer à la lumière des bougies du gâteau ! Et puis la pellicule, scellée dans sa cassette, c'est tellement facile à charger. Auguste travaille alors à Bruxelles. Il en profite pour immortaliser, tout à la fois, les manifestations des agriculteurs furieux qui dévastent la capitale et les autoroutes livrées aux vélos à l'occasion de la crise pétrolière. Des images marrantes et sympas en décalage total avec la situation internationale. C'est aussi ça, l'histoire avec un petit « h ».

Derniers tours de manivelles pour un Auguste fatigué : des images de sourire et de larmes... le résumé de toute une vie qui, comme pour nous tous, mélange joies et tristesses. Un 29 mai, Auguste est au Heysel. Il ramène des images de supporters hilares, bières et de frites. Rien de dramatique sur ces images, non ! Juste l'antichambre d'une tragédie. Cette même année aussi, des images du vieux maréchal-ferrant qui, une dernière fois, pare la corne d'un étalon. Belle complicité entre le vieux bourru plein de sagesse et l'animal impétueux. Dernières images. Dernière bobine. Dernier témoignage. Une boîte au fond d'un grenier.



Comme tous les films d'amateurs, ceux d'Auguste sont intéressants à la fois pour la valeur de l'objet lui-même puis parce qu'ils contiennent de riches informations anthropologiques. Les récits ne sont pas seulement anecdotiques. Ces films recèlent l'essence de leur époque, une parcelle d'histoire. Chacun d'eux est une pièce unique dont il faut protéger la fragile existence, notamment en numérisant leur contenu sur un support vidéo ou un disque dur, ensuite en veillant à la bonne conservation de la pellicule. La numérisation d'un film sur un support vidéo passe par un télécinéma pour transformer l'image film en signal vidéo. Attention, exhumé une pellicule n'est pas sans danger car chaque passage d'un film ancien dans un projecteur peut entraîner des dommages irréparables. Il faut donc confier ses films à un prestataire professionnel. D'autres, peu scrupuleux, n'hésitent pas à filmer un écran avec le caméscope familial. Le résultat s'avère souvent peu convaincant : battements lumineux, pompage à chaque changement de plan, images saccadées... Un télécinéma idéal numérise le film image par image et garantit une mise au point parfaite et une très grande stabilité de l'image. Bien sûr, faut-il rappeler qu'on ne jette pas un film après l'avoir numérisé ? À ce jour, aucun système vidéo, digital ou analogique, ne prétend à une durée de vie supérieure à un film argentique, lequel, conservé dans des conditions optimales, peut vivre plus de cent ans. Alors, si, par hasard, quelqu'un récupérerait les films d'Auguste, qu'il veuille bien à les conserver dans les meilleures conditions possibles.

D'abord, un état sanitaire des films s'impose... Une odeur de vinaigre ? Le fatal syndrome du vinaigre, c'est la cellulose en décomposition qui produit de l'acide acétique. Il s'évapore et entraîne une destruc-

tion totale et inévitable du film en quelques années. Un manque d'aération, une forte humidité ambiante et, surtout, une température élevée peuvent déclencher ce processus. Avec les années, un film peut aussi se rétracter, devenir cassant ou collant. Il faudra alors faire appel à des spécialistes de la restauration et éviter de le manipuler, au risque de provoquer des dégâts irréversibles. La couleur des films peut aussi se dégrader avec le temps. Ils deviennent roses. Un phénomène irréversible qui peut être pallié par une conservation à basse température. Si le problème n'est pas trop grave, il pourra aussi être corrigé lors d'un transfert vidéo à haute résolution. Une règle de base : les films doivent être conservés dans des conditions stables, à température et humidité basses. Des changements fréquents peuvent, avec le temps, occasionner de sérieux dommages.

Auguste avait l'habitude d'emballer ses films dans du papier. Maniaque, il glissait fiches, attaches-trombones, élastiques, buvards... dans toutes ses boîtes. Il faut enlever tout cela ! Le film est une matière vivante qui ne supporte pas les intrus. Les boîtes rouillées doivent immédiatement être éliminées et remplacées. Les boîtes en métal ou en plastique doivent être privilégiées par rapport aux autres matériaux chimiquement trop instables. Quant aux bobines, elles seront parfaitement droites pour ne pas provoquer de déchirures sur les bords. Le bobinage de la pellicule ne sera ni trop lâche ni trop serré pour obtenir une galette aussi plate que possible. À juste titre, Auguste aurait fusillé quiconque tirait sur l'extrémité d'un film pour serrer une bobine ! Ayons une pensée pour lui et pour tous ces anonymes qui nous laissent un patrimoine inestimable, des images d'un quotidien passé, tout un siècle qui dort aujourd'hui oublié dans nos caves et greniers avec fouines, araignées et chauves-souris pour seule compagnie !



Coll. IHOES

## Les sources audio et audiovisuelles de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale

par Lionel Vanvelthem, archiviste à l'IHOES  
(lionel.vanvelthem@ihoes.be)

### UN BREF APERÇU DES COLLECTIONS

Les entrepôts de l'Institut d'histoire ouvrière, économique et sociale (IHOES, Seraing) abritent de nombreuses sources audio et audiovisuelles.

### LES SOURCES AUDIO

Parmi les archives audio conservées, le fonds Saroléa est sans nul doute le plus imposant en terme de volume. Couvrant les années 1964 à 1982, il est composé de 271 bandes sonores (principalement de la marque BASF) d'émissions radiophoniques socialement engagées enregistrées au sein de la RTB Liège par Jacqueline Saroléa, syndicaliste et militante féministe. Les bandes sont accompagnées d'un lecteur deux pistes de marque Revox permettant de les lire. Un inventaire sommaire, actuellement au format papier, est disponible pour ce fonds. À côté du fonds Saroléa, l'IHOES détient également un important corpus de disques vinyles (33 et 45 tours) de chants engagés et de disques de soutien (contre la guerre du Vietnam, solidarité avec Cuba...). Au sein de cet ensemble, il convient de mettre en évidence une dizaine de disques vinyles de chants de lutte enregistrés par les ouvriers dans le cadre d'un conflit social (grève et surtout occupation d'usine). Enfin, l'Institut dispose de quelques séries de témoignages oraux captés directement

avec un enregistreur digital. L'IHOES a par exemple récemment reçu en dépôt un ensemble d'interviews, au format WAV, compilées par Tatiana Willems dans le cadre d'une étude qu'elle a réalisée pour le Centre d'Anthropologie culturelle de l'Université Libre de Bruxelles sur les maisons du Peuple de Frameries, de Pâturages, de Pont-à-Celles et de Molenbeek. Ces interviews constituent une véritable mine d'or pour la recherche en histoire, en communication, en sciences politiques, en anthropologie...

### LES SOURCES AUDIOVISUELLES

Trois ensembles de documents audiovisuels sont remarquables d'un point de vue historique : les archives de Canal Emploi, chaîne télévisée créée par la FGTB et la CSC dans le but d'insérer les chômeurs sur le marché du travail ; les interviews de 25 prisonniers du Fort de Huy réalisées dans les années 1990 par Marcel Deprez ; enfin, plus récemment, les interviews de militants syndicaux et mutualistes réalisées en 2007 par l'IHOES en collaboration avec le caméraman Alain Daniel, dans le cadre des 115 ans de la Fédération des Mutualités Socialistes et Syndicales (FMSS).

### LES INVENTAIRES ET LA DIFFUSION DES SOURCES

La majeure partie des sources audio détenues à l'Institut s'intègrent au sein de la plate-forme dédiée à la « Mémoire orale » subventionnée par la Communauté française et conçue par l'IHOES : [www.memoire-orale.be](http://www.memoire-orale.be). Dans le cadre de cette plate-forme, l'IHOES a mis en ligne (via le logiciel professionnel de catalographie PALLAS) les inventaires de

la série d'interviews sur les maisons du Peuple ainsi que celui des disques de chants de luttes. La même logique sera appliquée aux sources audiovisuelles qui seront cataloguées dans un avenir proche. Bien qu'ils puissent encore être affinés, les champs descriptifs avancés du module « Archives » de ce logiciel sont de fait assez complets pour permettre l'encodage précis de sources audio et vidéo (entre autres possibilités : l'insertion de critères tels que la durée, les droits d'auteur, le support, le matériel de lecture, etc).

#### LA PROBLÉMATIQUE DE LA CONSERVATION

La conservation de ces sources reste une question épineuse. La politique menée par l'IHOES est celle de la numérisation. Il peut s'agir de numérisation directe via un appareil numérique (caméra ou enregistreur digital), comme dans le cas des interviews effectuées ces dernières années. Il s'agit de l'exemple le plus évident à traiter. Le fichier numérisé est alors stocké en haute qualité sur le serveur sécurisé de l'Institut ainsi que sous forme de copie de sauvegarde sur un disque séparé. Dans certains cas, il est également stocké une troisième fois, à des fins de diffusion seulement et en qualité inférieure, sur le serveur Web de la plate-forme « Mémoire orale ». Par contre, lorsqu'il s'agit de numérisation indirecte et rétrospective pour les sources plus anciennes et/ou enregistrées au format analogique, la question devient plus complexe car il faut la plupart du temps passer par un prestataire de service extérieur pour effectuer le transfert d'un document analogique (bande sonore digitale, film 35 mm...) vers un document numérique (son au format WAV, FLAC ou vidéo en MPEG4...). Cela nécessite des moyens financiers importants.

Actuellement, l'IHOES a été en mesure de numériser de petits ensembles de documents (les disques de lutte évoqués ci-dessus et certaines de ses cassettes vidéos), mais jusqu'à présent, aucune action d'envergure n'a pu être menée. La mise en place du programme PEP's (Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines) par la Communauté française constitue à cet égard une opportunité que l'Institut compte saisir pour sauvegarder rapidement les sources les plus menacées.

## Nouvelles de Belgique et d'ailleurs...

- Une collaboration constructive a été mise sur pied entre les groupes de travail « Archives communales » de l'AAFB et de la *VLAAMSE VERENIGING VOOR BIBLIOTHEEK-, ARCHIEF- EN DOCUMENTATIEWEZEN (VVBAD)*. Les sous-groupes « gemeenteselctielijsten » et « ocmw-selectielijsten » ont soumis le résultat de leurs travaux aux services des Archives générales du Royaume. On signalera tout particulièrement que les tableaux proposés pour les CPAS ont été approuvés. Pour plus d'informations, contactez Isabelle Verheire ([isabelle.verheire@west-vlaanderen.be](mailto:isabelle.verheire@west-vlaanderen.be)).



- « Disparition de la Direction des Archives de France : on détruit un outil indispensable à la démocratie ». Près de 1900 personnes ont déjà, à ce jour, signé la pétition de l'*ASSOCIATION DES ARCHIVISTES FRANÇAIS*. Plus d'information sur [http://www.petitionduweb.com/Disparition\\_de\\_la\\_Direction\\_des\\_archives\\_de\\_France-4434.html](http://www.petitionduweb.com/Disparition_de_la_Direction_des_archives_de_France-4434.html).



## Nous avons assisté pour vous à...

Les 9<sup>es</sup> Journées des Archives de l'Université catholique de Louvain. Falsification, instrumentalisations, censures, divulgations. Les maltraitances archivistiques

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron ([archives@mouscron.be](mailto:archives@mouscron.be))

Les 23 et 24 avril 2009 se sont tenues à Louvain-la-Neuve ces traditionnelles journées organisées par l'équipe des Archives de l'Université catholique de Louvain. Opposant, en guise d'introduction, la vision de l'archiviste de 1984 de Georges Orwell - où la fonction de l'archiviste est l'adaptation et le remaniement des archives pour les rendre conformes aux évolutions politiques - et le 1er article du Code de déontologie des Archivistes du Conseil International des Archives de 1996 - « Les archivistes maintiennent

L'intégrité des archives et garantissent ainsi qu'elles constituent un témoignage du passé durable et digne de foi » -, Paul Servais a situé la problématique que révèle le titre multiforme des Journées.

Au fil d'approches suisses, québécoises, belges et françaises, le programme de ces deux journées s'articule autour de trois thèmes. Aujourd'hui, le heurt entre le droit de chaque nation, la déontologie des archivistes et les exigences de la société de l'information nécessitent de retrouver le sens et la valeur attachés aux archives et à la conservation de celles-ci. Mais c'est au sein des institutions politiques et des systèmes administratifs (donation de Constantin, affaire Dreyfus) ainsi que dans l'organisation des établissements (Enron, Clearstream) que les maltraitements apparaissent, tant au quotidien qu'à l'occasion des bouleversements qu'ils peuvent connaître. À partir de quelques cas observés, une tentative de typologie peut prendre corps en même temps que se dégagent de bonnes pratiques.

Christoph Graf a ouvert son exposé sur une anecdote de sa vie professionnelle comme directeur des Archives fédérales suisses (1991-2004) qui confronte la déontologie de l'archiviste face au politique. Retraçant ensuite l'origine et l'élaboration du code de déontologie de 1996, il a évoqué quelques maltraitements et mésusages d'archives publiques et privées avant de présenter ses expériences personnelles entre déontologie et politique au travers de trois crises de la mémoire collective suisse : scandale des fiches de la police politique, rôle de la Suisse pendant la Seconde Guerre mondiale, relations entre la Suisse et le régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Martine Cardin enseigne l'archivistique au département d'histoire de l'Université Laval. À travers son

implication dans le projet InterPARES2 ciblé sur la création et la conservation à long terme des archives numériques dans les domaines des arts, des sciences et du e-gouvernement, elle a présenté la difficulté de transposer le savoir-faire archivistique traditionnel dans les nouvelles expressions documentaires, cohérentes et continues, issues des nouvelles technologies de l'information. Exposé de manière fort théorique, cet état de la question a initié une réflexion sur les enjeux des archives face aux questions d'identité, d'intégrité et d'authenticité des documents numériques. Archiviste à l'Université catholique de Louvain, Françoise Hiraux s'est attachée à la dimension culturelle de la maltraitance des archives. L'environnement, autant concret qu'imaginaire, qui entoure les archives, leur conservation, leur traitement et leur usage, forme une culture. Aujourd'hui, celle-ci se trouve confrontée à une valeur particulière, celle de patrimoine. Professeur au département d'histoire de l'Université Laval, Sylvain Senecal a développé les théories et les pratiques de la gestion des connaissances, en plein essor particulièrement dans les entreprises privées, là où la gestion de l'information, des connaissances et des technologies sont complémentaires et parfois concurrentes de la gestion documentaire. Celle-ci doit trouver sa place dans l'agir organisationnel où le document permet l'action, la connaissance en fournit les raisons, l'information les moyens et la technologie l'instrumentation.

Archiviste et juriste de formation, Michel Chabin a été conservateur d'archives publiques avant de devenir responsable des archives d'une grande société pétrolière française, puis consultant indépendant en archivistique. À partir d'une abondante liste chronologique de maltraitements archivistiques qu'il ne cesse de mettre à jour, il en conclut qu'il s'agit d'un mal endémique et chronique. Il a tenté d'en évaluer les caractéristiques (critères, fréquences, causes, conséquences, etc.) : connaître le mal pour s'en prémunir. À la tête des Archives d'état de Genève de 1981 à 2007, Catherine Santschi a fait part de son expérience des archives confrontée à la culture administrative. Règles légales floues, manque de moyens et de compétence du personnel des administrations et des archives, psychologie des responsables, représentations que les uns et les autres se font des archives, interférences du politique. Le constat permet d'envisager quelques remè-



Coll. AUCL

des simples : réglementation simplifiée et mieux formulée, amélioration des communications internes et externes.

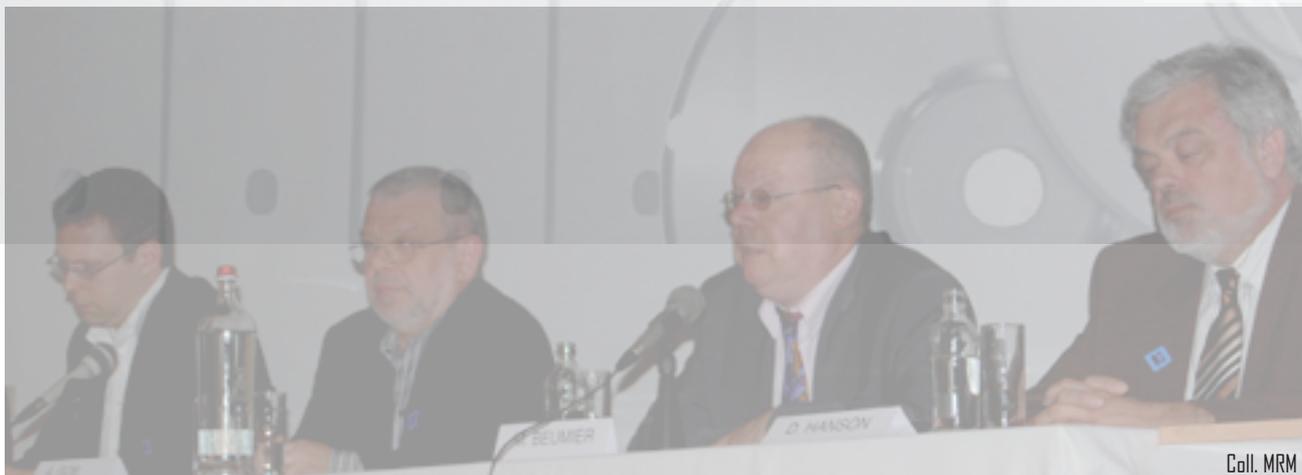
Dans un exposé résumé par Françoise Hiraux, Bruno Delmas, professeur d'archivistique, de diplomatique et d'histoire des institutions contemporaines à l'École des Chartes, s'est attardé sur les effets néfastes du traitement des archives lors de la Révolution française. Professeur à l'Université catholique de Louvain, Luc Courtois a raconté l'histoire du dossier du cardinal Mercier à la Congrégation des études à Rome, ou quand on donne l'occasion au nouvel archevêque de Malines d'expurger lui-même son dossier personnel.

Ancien chef de section aux Archives générales du Royaume et maintenant professeur à l'Université catholique de Louvain, Jean-Marie Yante a fait le point sur les actions de sauvegarde et la gestion des archives publiques depuis l'Indépendance jusqu'à la promulgation de la loi sur les archives en 1955. A partir de l'examen des cas des archives des départements ministériels et de celles des cours et tribunaux de l'ordre judiciaire, il a relevé les quelques préoccupations de sauvegarde qui ont amené des versements très limités dans les dépôts publics. Malheureusement, ces méritoires initiatives de fonctionnaires et d'archivistes furent somme toute rares à côté des négligences avérées et cas flagrants de maltraitance qui ont provoqué des éliminations radicales et des pertes considérables, accidentelles ou non, sur un fond constant de désintérêt pour les archives de la part des plus hautes sphères du pouvoir. Depuis 2002, Frédéric Kisters travaille comme archiviste auprès du Ministère de la Région Bruxelles-Capitale. Il a pu en dresser un tableau édifiant, qui ne surprend pas trop l'archiviste belge. Espérons que la récente ordonnance organisant les archives publiques régionales parviendra à changer la situation décrite. L'avancée majeure semble être la prise en compte des archives des cabinets comme archives publiques.

Directeur des Archives municipales de Nice depuis 2003, Louis-Gilles Pairault a consacré à cette terre savoyarde depuis la Dédition de 1388, la dernière à devenir française en 1860, une étude fouillée de la mémoire italienne de Nice, longtemps gommée mais qui tend actuellement à reprendre une place dans l'identité niçoise. Les archives, par les modalités de classement, par la mise en valeur ou l'occultation de

certain documents, ont elles aussi participé au rejet de cette identité d'ancienne province d'un état italien. Professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Lausanne, Sébastien Guex a reporté l'attention sur le sort des archives publiques suisses, mais aussi des archives privées, particulièrement celles des entreprises d'importance mondiale basées en Suisse, à travers l'expérience de deux vastes programmes de recherches historiques, l'un, mené de 1997 à 2002, sur les relations entre la Suisse et l'Allemagne nazie de 1933 à 1945, l'autre, conduit de 2001 à 2004, sur les rapports entre la Suisse et l'Afrique du Sud au temps de l'apartheid (1945-1990). Après le point de vue de l'archiviste fédéral Christoph Graf, voilà celui de l'historien : l'accessibilité, l'organisation et la conservation des archives publiques et privées en Suisse laissent apparaître plus d'ombres que de lumières.

Professeur d'archivistique à l'école de Bibliothéconomie et des Sciences de l'Information de l'Université de Montréal, Yvon Lemay, a choisi d'envisager le détournement artistique des archives pour jeter un éclairage différent sur la problématique des maltraitances ou des fraudes archivistiques. Par les détournements d'archives qu'ils opèrent, les artistes nous font comprendre que l'utilisation d'archives implique, jusqu'à un certain point, une manipulation de celles-ci. Ne veut-on pas leur faire dire ce qu'elles ne voulaient pas dire au départ ? C'est souvent ce que font les historiens aujourd'hui et c'est aux archivistes de conserver et de communiquer les documents pour qu'ils puissent continuer à le faire. Yvan Lamonde, professeur à l'Université Mac Gill à Montréal, a tiré les conclusions de ces journées. Une fois encore, deux journées denses, mêlant aperçus théoriques et anecdotes diverses, ont retenu l'attention des participants. Ceux-ci n'ont pas manqué de réagir pour offrir leur propre expérience, le cas échéant. L'ensemble laisse l'impression que les archives sont de tout temps et partout maltraitées, mais aussi que, partout et toujours, si les pratiques illégales, les mauvais usages, les choix contestables ne sont pas repoussés, au moins finissent-ils toujours par éclater au grand jour ! C'est que les archives - et les archivistes - ont de la mémoire... (quand ils n'ont pas d'archives...).



Coll. MRM

## Journée d'étude au Musée royal de Mariemont. L'inaliénabilité des collections publiques en question

par Claude Depauw, archiviste de la Ville de Mouscron  
(archives@mouscron.be)  
et Valérie Montens, archiviste des Musées royaux  
d'Art et d'Histoire (Montens@kmg-mrah.be)

Après un colloque consacré à la « Préservation des objets archéologiques. Éthique de la sélection », en 2008, le Musée royal de Mariemont nous a conviés cette année à suivre les débats passionnés et passionnants sur le thème de l'inaliénabilité des collections publiques. La vente des objets de collection des musées est-elle vraiment impensable ? Quels bénéfices et quels risques une telle pratique pourrait-elle entraîner ? Tous les objets sont-ils égaux face à l'aliénation ? Récemment, plusieurs projets visant à modifier les dispositions légales en la matière ont été mis à l'ordre du jour, notamment en France et en Belgique. Le colloque du 28 avril dernier à Mariemont avait pour but d'évoquer les questions posées par l'aliénation dans le contexte belge.

Selon le rédacteur en chef de *La Tribune de l'Art* et historien de l'art français Didier Rykner, l'inaliénabilité des oeuvres est indispensable. Il s'agit d'une tradition qui a fait ses preuves puisqu'elle n'a pas eu de conséquences graves. Certes, il existe dans les réserves de tous les musées des pièces sans intérêt, détériorées ou excédentaires. Outre le fait que leur mise en vente ne rapporterait pas grand-chose, se pose le problème de leur « tri ». Des erreurs commises par le passé en témoignent. Pour Didier Rykner, la protection du patrimoine national est essentielle ; il prône une législation européenne en vue du maintien de ce patrimoine qui devrait s'étendre aux immeubles.

François Mairesse, directeur du Musée royal de Mariemont, a posé quelques jalons pour une histoire du concept d'inaliénabilité. Si cette notion est prise en compte par les souverains français dès le 16<sup>e</sup> siècle, en réalité la situation en la matière est restée floue jusqu'au 19<sup>e</sup> siècle à travers toute l'Europe. Erigée en véritable principe en France après la Seconde Guerre mondiale, l'inaliénabilité a été particulièrement questionnée depuis le dernier quart du 20<sup>e</sup> siècle marqué par le raisonnement économique et les expériences d'autres pays. Le principe n'est donc pas intangible mais soulève d'autres questions parmi lesquelles celle des dons. Dans sa présentation des « fondements juridiques de la domanialité publique en Belgique », Céline Romainville, aspirante au Fonds national de la Recherche scientifique (Université catholique de Louvain), a relevé les nombreuses incertitudes du droit en matière de domaine public, et plus particulièrement des collections muséales, fondé sur la jurisprudence et la doctrine.

Pierre-Yves Kairis, chef de section a.i. à l'Institut royal du Patrimoine artistique, a tiré « les leçons du syndrome Picasso ». Il a ainsi retracé toute l'affaire qui a vu, à la fin des années 1980, la ville de Liège se proposer à vendre une œuvre lui appartenant pour renflouer la caisse communale. Vinrent ensuite les présentations des expériences hollandaise et française. Errol Van Der Werdt, directeur Collection and Research au Centraal Museum d'Utrecht a fait part de sa pratique de *deaccessioning* de quelques 1500 objets de son musée, insistant spécialement sur la procédure très stricte mise en œuvre et plus particulièrement sur les multiples critères utilisés pour l'évaluation des objets. Francine Mariani-Ducray, directrice honoraire des Musées de France, a ensuite apporté son témoignage sur les principes et les textes qui régissent le patrimoine public français. Ont été particulièrement analysées les dispositions de la loi-musée de 2002 et

du code du patrimoine de 2004 instaurant une possibilité de déclasser certaines œuvres des musées.

Pour clôturer la journée, une table ronde a été réunie autour d'André Gob, professeur de muséologie à l'Université de Liège et co-auteur de la note de synthèse sur l'inaliénabilité des collections des musées approuvée par le Conseil des Musées et des autres Institutions muséales et par la Commission du Patrimoine culturel mobilier en février 2009. Marc Beumier, conseiller général au Service public fédéral de programmation politique scientifique, y défendit le projet de loi portant sur l'autorisation de désaffectation de certains biens meubles des collections publiques des établissements scientifiques fédéraux. Patrice Dartevelle siégea pour le Service du patrimoine culturel de la Communauté française, Philippe Joris, pour l'Association francophone des Musées de Belgique et Francis Van Noten pour la Vlaamse Museum Vereniging. Deux institutions fédérales étaient aussi représentées : le Musée royal de l'Armée et d'Histoire militaire, en proie, selon son directeur général Dominique Hanson, « instigateur » du projet de loi fédéral, à un manque cruel de place pour des collections qui ont connu une expansion considérable au cours du 20<sup>e</sup> siècle ; le Musée royal de l'Afrique centrale où, selon Hein Vanhee, chef de la section de Gestion des collections, département d'Anthropologie et d'Histoire, on préfère opter pour une meilleure politique d'acquisition.

Si tous ont estimé que la législation en la matière devrait être mise en ordre, les débats ont fait apparaître des points de vue divers. Francis Van Noten a rappelé qu'en Flandre, la question a déjà fait l'objet d'un colloque à Gand, il y a une dizaine d'années, et que le décret qui y a été adopté exige de la part des musées un « plan de collection ». De son côté, Patrice Dartevelle a souligné que 54 % des collections des musées en Communauté française relèvent du droit privé puisqu'elles appartiennent à des associations privées. Dans le cadre de la taxe compensatoire sur les droits de succession qui risque un jour de frapper ces asbl, il importe pour celles-ci de maintenir le principe d'inaliénabilité des collections permettant l'exemption. Par ailleurs, se pose la question de la reconnaissance des musées. Le passé n'est-il pas un héritage à assumer et le patrimoine cumulatif par essence, se demanda André Gob ? Se pose également la question de la confiance et du rôle important des dons dans la constitution des collections. Voilà autant

d'éléments de réflexion pour mieux apprécier la situation actuelle.

## Le trafic illicite de biens culturels, face méconnue de la criminalité: regards de spécialistes

### ... Le point de vue policier

par Marcel Smits, Inspecteur Général en charge de la formation en Province de Hainaut et Administrateur délégué du Centre d'Etudes sur la Police (marcel.smits@hainaut.be)

Le 29 mai 2009, un colloque sur le trafic des biens culturels a eu lieu au Musée des Arts Contemporains du Grand-Hornu (Mac's). Durant deux journées, cette problématique fut abordée sous tous ses aspects : policiers, douaniers, administratifs, judiciaires,..., sans oublier le regard des acteurs du marché de l'art que sont les antiquaires, les experts, les responsables de salles de vente, les conservateurs de musées et aussi, les « acteurs indirects » que peuvent être les assureurs, les pouvoirs administratifs et judiciaires... indirects dès lors qu'ils interviennent en « aval » du marché.



Coll. CEP. Avec l'aimable autorisation de Serdu

Lorsque l'on parle de trafic de biens culturels, il y a lieu d'y intégrer, et peut-être est-ce encore plus sensible pour cette composante, les archives et documents historiques. En effet, la commission d'un fait infractionnel dans ce domaine est parfois particulièrement difficile à détecter endéans une courte période. Si le vol d'une œuvre, telle qu'un tableau dans un musée ou un bronze dans un cimetière, sera constaté rapidement (quoique...), le vol d'un document d'archives ne pourra parfois être constaté que plusieurs années plus tard. Un exemple très connu fut relaté par Christian Dury, archiviste du diocèse de Liège et est particulièrement illustratif : l'affaire Fiey, un dossier judiciaire franco-belge dans lequel un voleur avait



Coll. CEP. Avec l'aimable autorisation de Serdu

durant vingt ans soustrait plus de 60.000 documents d'archives. Cet exemple n'est, hélas, pas le seul, d'autres peuvent être cités : l'affaire Rooney - Pierce, dans laquelle l'exemplaire du traité de Fontainebleau signé par Napoléon se trouva sur le catalogue d'une société de vente aux enchères alors qu'il devait se trouver aux Archives Nationales Françaises à Paris, plus d'autres documents de grandes valeurs historiques. Ou encore l'affaire Lafont-Chinaguet où plus de 2.000 documents - telle que par exemple une lettre d'Henri II - furent volés et vendus.

Ces exemples montrent que le problème est fondamental, qu'il altère le travail des historiens et met à mal le patrimoine culturel, la mémoire de l'humanité, et ce, pour une multitude de raisons. Je ne vais pas développer ici ces raisons qui ressortent plus d'une étude criminologique ou psychiatrique (destruction d'objet ...). Une seule me semble majeure : des documents d'archives ont une valeur marchande supérieure parfois à leur valeur culturelle (pour certains tout au moins...). Le colloque étant organisé par le Centre d'Etudes sur la Police, voyons ce qui est important aux yeux des personnes chargées de veiller à ce qu'un fait délinquant ou criminel ne soit commis. Avec un bémol cependant, l'immensité de la tâche à laquelle sera confronté le gestionnaire d'archives que ce soit sous l'angle humain, financier ou technique.

A ce niveau « policier », préventif dans un premier temps, trois actions peuvent être conçues :

- Le marquage, qui n'empêche cependant pas le vol

ou la dégradation et qui est rendu difficile par l'énorme quantité de pièces à marquer ;

- Le microfilmage, cette technique ayant, d'une part, le mérite de pérenniser des sources documentaires qui ont souvent tendance à s'effacer, mais aussi pouvant servir aux chercheurs en préservant l'original en lieu sécurisé. Cette technique peut être multipliée à l'infini et permet la consultation à plusieurs endroits. Selon moi, celle-ci devrait être développée. Elle est la plus facile à concrétiser bien que nous devons être conscients qu'elle a un coût et que toutes les pièces, vu l'importance des archives, ne peuvent être microfilmées ;

- La vidéosurveillance, méthode ayant ses limites bien sûr, mais dont l'aspect préventif est sans conteste important. Elle n'empêchera pas le vol, elle ne permettra peut-être pas de retrouver son auteur (en principe les images sont effacées après 30 jours) si le vol est constaté 5 ou 10 ans plus tard. Mais comme dans tout lieu, une caméra de vidéosurveillance fera chuter le nombre de délits de manière conséquente. Selon des informations reçues du SPF Intérieur, une étude qualitative va débiter sur cette thématique, les résultats sont attendus pour la fin de l'année prochaine. Mais hormis cela, aucune autre étude n'a, à ma connaissance, été réalisée, que ce soit en Belgique ou à l'étranger.

Il serait peut-être intéressant à cet égard de mener une étude sur les différents systèmes d'alarme, de détection et de vidéosurveillance pouvant être appliqués dans ce domaine. Des techniciens dans le secteur pré-

cisent qu'il serait envisageable d'utiliser des logiciels paramétrant certains gestes et d'alerter d'une façon ou d'une autre le surveillant de la salle de lecture. Autre élément à prendre en considération et qui pourrait être développé de manière plus importante par les spécialistes en PNL (programmation neurolinguistique), l'incohérence de celui qui vient visiter une salle d'archives, entre son verbal (discours incohérents) et son non verbal (mouvement oculaire)...« Ces gestes vous trahissent ». Je n'évoquerai pas la problématique de l'assurance des archives, le préjudice « historique » est là lorsque l'archive a disparu, et de toute manière, l'assurance ne couvre jamais tout à fait le montant du préjudice financier.

Après ces considérations sur les moyens proactifs, voyons ce qu'il en est lorsque le fait est commis et qu'il y a, soit vol, soit dégradation. Et on peut se baser sur les questions suivantes :

- Qui ? Le voleur d'abord. On ne doit pas se limiter au voleur tel que l'imaginaire collectif peut le concevoir, ce peut être n'importe qui, un jeune, un vieux, un pauvre, un riche, avec une multitude de motivations, mais la première est sans conteste l'appât du gain.

- Comment le document est-il volé ? Tous les types de vols sont rencontrés que ce soit, exceptionnellement (heureusement), avec violences, avec effraction parfois, des vols simples le plus souvent, lors d'une consultation dans une bibliothèque.

- Quoi ? Tout document peut intéresser un voleur, un feuillet de registre de naissance où figure le grand-père, un texte rédigé par l'intéressé et publié 20 ou 30 ans plus tôt et qui servira de souvenirs, une lettre autographe d'une personnalité et tout cela s'échelonnant, en terme de valeur de quelques euros à quelques centaines de milliers, voire de millions d'euros.

A cet égard, reconnaissons que trop souvent, soit la valeur du document est méconnue du possesseur, soit il n'a pas la capacité en termes de moyens humains ou matériels d'assurer la protection du bien. Christian Dury nous a fourni l'exemple d'une situation rencontrée à Chokier, localité de la région liégeoise où des visiteurs, sans expérience de ce qu'ils recherchaient, à première vue tout au moins, ont purement et simplement détruit les archives paroissiales conservées dans une maison abandonnée. Après le vol de l'archive, du document, quelles sont les solutions envisagées, en étant bien sûr conscient que le mal est fait, le préjudice commis. Ici aussi, la proactivité est de

mise, signaler le fait auprès des services de police, qui pourront, s'il échet, communiquer l'information à Interpol (pour autant que le bien soit d'une certaine valeur...) d'autant plus que la Belgique est un petit pays où les frontières sont très rapidement franchies. De là à dire que nous sommes une plaque tournante. Une incise à ce niveau, citons également le grand professionnalisme des services spécialisés dans le domaine à l'étranger, tels que l'OCBC français ou le service « trafic œuvres d'art » des carabinieri italiens, la Police Judiciaire Fédérale (section œuvres d'art et antiquité), l'Institut Royal du Patrimoine Artistique (IRPA). Enfin, soyons aussi attentifs aux sites de vente par internet (E-bay,...), aux ventes aux enchères, aux antiquaires, aux libraires spécialisés, etc.

Beaucoup pourrait être dit, nous devons nous limiter et hélas, je n'ai guère de solutions à proposer pour lutter contre le phénomène, si ce n'est celles qui sont hyperclassiques : personnels renforcés dans les salles de consultation, vérifications des personnes entrantes et de leur statut, contrôle visuel des œuvres consultées, caméras de vidéosurveillance avec s'il échet le logiciel à mettre au point, sous réserve de la législation en vigueur, portant sur la vie privée et visant à protéger les archives.

## Votre collaboration

Vous disposez d'informations intéressantes (colloque, publication, curiosités, nouveautés, etc) pour le prochain *Info-AAFB* ? N'hésitez pas à nous les faire parvenir sans tarder. Contact : Thierry Delplancq (secretaire@archivistes.be - thierry.delplancq@lalouviere.be - tél. : 064/21.39.82).



Éditeur responsable : Claude de Moreau de Gerbehaye

Coordination : Thierry Delplancq

Comité de lecture : Thierry Delplancq, Claude Depauw, David Guillardian et Daniel Van Overstraeten

Graphisme et mise en page : Fabienne Dechef

Les articles engagent la seule responsabilité de leur(s) auteur(s). La reproduction, la traduction et l'adaptation sont autorisées sous réserve de mentionner la source et l'auteur.

## Bulletin d'adhésion au titre de membre individuel

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : [tresorier.aafb@archivistes.be](mailto:tresorier.aafb@archivistes.be)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Adresse : .....

Courriel : .....

souhaite devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2009, soit 25 € / 5 €, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2009, nom + prénom).

Signature

## Bulletin d'adhésion au titre de personne morale/association de fait

**à l'Association des Archivistes Francophones de Belgique, asbl (AAFB)**

A renvoyer par lettre ou par courriel au trésorier : Pierre-Alain Tallier, 116 rue Obecq, 1410 Waterloo

Courriel : [tresorier.aafb@archivistes.be](mailto:tresorier.aafb@archivistes.be)

Le(la) soussigné(e)

Nom + prénom : .....

Fonction et dénomination complète de l'institution ou association .....

.....

Adresse : .....

Courriel : .....

mandate (nom + prénom + fonction).....

à l'effet de devenir membre de l'AAFB et verse sa cotisation 2009, soit 75 €, sur le compte 068-2462613-04 (en communication : Cotisation AAFB 2009, dénomination de l'institution ou association).

Signature